



APPRENTISSAGE
ET
FORMATION POUR ADULTES

Centre de Formation Professionnelle et de
Promotion Agricoles
Domaine de Cibeins
01600 Misérieux
Tél : 04-74-08-88-22
<https://cfppa.cibeins.fr/>



MAC APS



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Formulaire
N°2-01/2019

MAC APS

Maintien et Actualisation des Compétences de l'Agent de surveillance humaine

Fiche de renseignement

PROGRAMME CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 27 FÉVRIER 2017 RELATIF À LA
FORMATION CONTINUE DES AGENTS DE SURVEILLANCE HUMAINE

Public concerné

Tous les salariés des entreprises de sécurité privées devant renouveler leur carte professionnelle **surveillance humaine ou de gardiennage**.

Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

Effectif maximum

Le nombre de participants est limité à 12 personnes par session.

Prérequis

Etre titulaire d'une carte professionnelle "**surveillance humaine ou de gardiennage**"

Durée

Modules agent surveillance humaine : 32 heures (secourisme – terrorisme – juridique – compétences opérationnelles)

Tarif

12 euros de l'heure

Objectifs

Maintenir les compétences de l'agent de surveillance humaine.

Conditions de formation

Théorie, mise en situation professionnelle.

Validation

Attestation Maintien et Actualisation des Compétences

Cas de dispense

SIRET : 190 100 594 000 26 - APE : 8559A
Centre de formation non assujéti à la TVA (CGI art 261-4-4-a)





APPRENTISSAGE
ET
FORMATION POUR ADULTES

Centre de Formation Professionnelle et de
Promotion Agricoles
Domaine de Cibeins
01600 Misérieux
Tél : 04-74-08-88-22
<https://cfppa.cibeins.fr/>



MAC APS



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Formulaire
N°2-01/2019

La personne titulaire d'un diplôme « sauveteur secourisme du travail » (SST) valide ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ». (-7 heures)

La personne ayant déjà suivi, dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné au I Article 5 de l'Arrêté du 27 février 2017 dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté, est dispensée de suivre ce module, à sa demande.

Dates de formation

32 heures (*Possibilité de faire la formation en 25h si vous êtes à jour du secourisme.*)

- du 4 au 8 mars 2019
- du 8 au 11 avril 2019
- du 17 au 21 juin 2019

PROGRAMME : MODULE SURVEILLANCE HUMAINE (soit 32 heures)

1e partie : TEST DE CONNAISSANCE (10 questions à réponse courte) - 1h

2e partie : RISQUE TERRORISME - 13h

3e partie : GESTES ÉLÉMENTAIRE DE PREMIERS SECOURS (Mac SST) - 7h

4e partie : CADRE JURIDIQUE DE L'APS - 4h

5e partie : COMPETENCES OPERATIONNELLES - 7h



SIRET : 190 100 594 000 26 - APE : 8559A
Centre de formation non assujetti à la TVA (CGI art 261-4-4-a)

